

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CD59

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

### ARTICLE 16

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article tend à supprimer progressivement les tarifs réduits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) des carburants sous conditions d'emploi. Cette disposition va gravement pénaliser les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Il convient donc de supprimer cet article.